



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SÉANCE DU 18 AVRIL 2023

Délibération n° 2023/04/18/04

Objet : Budget primitif 2023

Nombre de membres : 17

- En exercice : 17
- Présents : 08
- Votants : 09

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit-avril à 10 heures 00 minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de La Sentinelle, légalement convoqué par le Président le 12 avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Associations ; le quorum n'ayant pas été atteint le 12/04/2023.

Sous la présidence de : **M. Éric BLONDIAUX, Maire, Président du C.C.A.S**

Étaient présents : M. BLONDIAUX / Mme DHAUSSY / Mme CAMPHIN / Mme BRENET / M. BIRÉE
Mme MARÉCHAL / M. MOREAU / M. DUJARDIN.

Était représenté : M. BRENET (procuration à Mme BRENET)

Étaient absents : M. GABET / Mme HÉBERT / M. MEDJAHED / Mme FLAMEY / Mme DOLEZ / Mme GABET
Mme MASCHIO / Mme JOUET.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Marcel PATIN est nommé(e) secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 09
- Contre : 00
- Abstention : 00

EXPOSÉ :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'adoption de la repise anticipée des résultats,

Considérant que le vote du budget primitif est un acte de prévision et d'autorisation

Considérant que le budget primitif pourra être complété et modifié en cours d'exercice budgétaire,
Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

ADOpte

- Le budget primitif 2023 annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Télétransmission en sous-préfecture le :

Publication sur le site communal le :

Signatures :

**Le Maire,
Président du C.C.A.S**



Le(la) secrétaire de séance,

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 07/04/2023

Présenté par Francine DHAUSSY, Vice-Présidente (1),




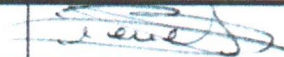
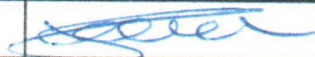

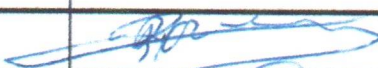


A LA SENTINELLE, le 12/04/2023

Francine DHAUSSY, Vice-Présidente,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A LA SENTINELLE, le 12/04/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

001. Eric BLONDIAUX , Président	
002. Francine DHAUSSY , vice-présidente	
003. Nathalie CAMPHIN , membre élu	
004. Brigitte BRENET , membre élu	
005. Jérémy GABET , membre élu	
006. Christelle HEBERT , membre élu	
007. Farid MEDJAHED , membre élu	
008. Martine FLAMEY , membre élu	
009. Hélène DOLEZ , membre élu	
010. Jean-Louis BIREE , membre nommé	
011. Lydie GABET , membre nommé	
012. Elodie MARECHAL , membre nommé	
013. Jeanne-Marie MASCHIO , membre nommé	
014. Pascal MOREAU , membre nommé	
015. Jean-Pierre DUJARDIN , membre nommé	
016. Claudine JOUET , membre nommé	
017. Pierre BRENET , membre nommé	

Certifié exécutoire par Francine DHAUSSY, Vice-Présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil d'Administration.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.